

" CHINELLE 2014 "

12 heures - 9 et 10 AOUT 2014

REGLEMENT PARTICULIER

ASBL LA CHINELLE
 Rue Pairoir 39A – B 5537 Bioul
 TEL : 0032 71/70.36.17 – FAX : 0032 71/70 38 22
 frederic@eventsee.be – www.la-chinelle.be

L'asbl « La Chinelle » organise les **9 et 10 août 2014** une épreuve d'endurance tout-terrain, baptisée "**CHINELLE 2014**". Cette épreuve sera organisée conformément aux prescriptions du Code Sportif de la Fédération Internationale Motocycliste (FIM), du Code Sportif de la Fédération Motocycliste de Belgique aux termes de l'annexe (régularité multi-terrain) et du présent règlement particulier.

L'épreuve internationale d'enduro est inscrite au calendrier UEM sous la référence n° 32/108

ARTICLE 1. PRESENTATION DE L'EPREUVE.

La Chinelle 2014 aura lieu à Franchimont-Philippeville (25 km au sud de Charleroi) et constitue une épreuve disputée en **une seule manche** de 12 heures: **Départ à minuit / Arrivée à midi.**

Le nombre d'équipages engagés sera limité à cent dix (**110**). Chaque équipe se composera de deux, trois ou quatre pilotes titulaires d'une licence (ou autorisation de départ à la journée); sur base de celle-ci, l'équipe sera inscrite dans la catégorie correspondant à la licence la plus élevée. Les licences cross FMB (FMWB - VMBB) « Nationaux » et « Inter », de même que les licences délivrées par d'autres fédérations (étrangères ou FAM) classent d'office leur détenteur en catégorie "Inters". Les licences FMB (FMWB ou VMBB) des disciplines « Vitesse – Trial, Supermotard » classent au minimum leur détenteur en catégorie « Nationaux ». **Pour les catégories « Internationaux » et « Nationaux », le nombre de pilotes reste limité à 3 pilotes par équipage. Pour les catégories « Gentlemen Open », « Randonneurs Open » et « Girls Open », le nombre de pilotes est limité à 4 pilotes par équipage.**

Des autorisations de licence à la journée (pour les pilotes qui ne sont détenteurs d'aucune licence moto en cours de validité) et des demandes d'autorisation pour les mineurs peuvent être obtenues sur le site www.la-chinelle.be et doivent être remplies et envoyées préalablement ; elles seront payées au secrétariat lors du contrôle administratif auprès du délégué FMB. Les demandes d'autorisation pour les mineurs devront être légalisées par l'administration communale de la commune où réside le mineur.

CATEGORIES

Outre son numéro de disque, chaque équipage se verra attribuer par l'organisateur un numéro composé d'un seul chiffre. Depuis l'édition 2013, il n'y a plus de classement par cylindrée. La licence la plus élevée de l'équipage détermine l'appartenance à la catégorie.

Le chiffre indiquera la catégorie dans laquelle l'équipage est repris:

- 1 Internationaux (maximum 3 pilotes par équipage)
- 2 Nationaux (maximum 3 pilotes par équipage)
- 5 Gentlemen Open (+40 ans)
- 6 Randonneurs Open
- 7 Girls Open

ARTICLE 2. PARCOURS.

Le parcours sera constitué de tout-terrain, petites routes, chemins de campagne et sous-bois, accessibles à tous. Cette piste aura une largeur minimum de +/-5m, une longueur de plus ou moins 7 km et sera délimitée par des banderoles, des barrières nadar et/ou des obstacles naturels. Tout pilote s'écartant de la piste, pour quelque raison que ce soit, devra la reprendre à l'endroit où il l'a quittée, sous peine d'exclusion. Uniquement avec l'accord de la direction de course, le parcours pourra être modifié avant ou après le départ.

ARTICLE 3. MOTOCYCLES : EQUIPEMENT.

Les machines (excepté side-cars, tribikes et quads interdits) devront atteindre une cylindrée minimale de 80cc et être homologuées comme modèle "Enduro". Elles seront équipées d'un éclairage en bon état de fonctionnement, d'un silencieux efficace (le bruit sera contrôlé et ne pourra être supérieur à 94 DB) et d'un pneu arrière du type "trail" ou "enduro", homologué par la F.I.M. Les motocycles seront munis de deux (2) plaques latérales et d'une plaque avant de dimensions réglementaires. Les numéros seront distribués par l'organisation.

Chaque motocycle devra être équipé de deux (2) phares minimum ainsi que d'un feu rouge arrière. Pendant la période de nuit, un phare et le feu rouge arrière devront impérativement fonctionner et rester allumés.

Pour toute la durée nocturne, chaque moto devra **obligatoirement** être équipée, à l'arrière, d'un tube cyalum (lumineux) qui sera délivré par le secrétariat de l'épreuve.

Le jour levé, un seul phare et le feu arrière au minimum devront être en état de marche (contrôle possible à la sortie des stands par les délégués du Collège Technique).

Toute machine dépassant les normes autorisées de bruit sera refusée au départ ; de même, toute machine jugée trop bruyante pourra être arrêtée et contrôlée pendant la course :

- Si le contrôle s'avère positif (plus de 94 DB), le système d'échappement devra **obligatoirement** être remis en état avant de poursuivre l'épreuve;
- Si le contrôle est négatif, la machine sera reclassée en fin de tranche à la position qu'elle occupait avant son arrêt.

A la sortie des stands, toutes réparations éventuelles devront obligatoirement être effectuées dans l'aire prévue par l'organisateur et uniquement par le pilote.

COLLEGE TECHNIQUE

Les motocycles seront inspectés par les délégués du Collège Technique de la FMB qui délivreront un permis de départ pour chaque motocycle admis.

Un changement de motocycle pourra être autorisé **AVANT** les entraînements de nuit, mais avec le seul accord des délégués techniques et de la direction de course. Un changement de motocycle pourra également avoir lieu **PENDANT** la course, mais après en avoir averti la direction de course. En effet, depuis l'édition 2013, les équipages peuvent (ce n'est pas une obligation) inscrire une deuxième moto (en réserve) qui sera placée au parc fermé après le contrôle technique. Néanmoins, tout changement de motocycle au cours de l'épreuve entraînera une pénalité de 5 tours. La deuxième moto se trouvera dans le parc fermé. En cas de changement de moto, la première moto devra impérativement être ramenée dans le parc fermé dans l'heure qui suit l'enlèvement de la première moto, sous peine d'exclusion à la course. Une fois ramenée dans le parc fermé, la première moto y restera obligatoirement jusque la fin de la course et ne pourra par conséquent plus être utilisée.

Lors du Contrôle Technique, le cadre et les deux carters moteurs de chacune des deux motos seront "marqués". Le conducteur vérifiera lui-même les marquages et signera la feuille du contrôle, reconnaissant par là que l'opération a bien été effectuée. Aucun litige ne sera admis à ce sujet.

PUBLICITE INDIVIDUELLE

Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs machines et sur Eux-mêmes pour autant que celle-ci:

- soit autorisée par les lois nationales;
- ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes;
- n'empiète pas sur les droits réservés aux plaques, numéros de compétition, dossards, jambes de fourche et autres endroits réservés par l'organisation;
- ne soit pas des firmes ou produits concurrents aux annonceurs officiels de l'épreuve.

LES MEMES PRINCIPES REGISSENT L’AFFICHAGE DANS LES STANDS (SAUF INTERDICTION FORMELLE EN BORDURE DE PISTE), lieux définis comme suit: emplacements de l'organisation occupés par les concurrents.

La moindre initiative devra faire l'objet d'une **DEMANDE ECRITE** auprès du secrétariat d'organisation pour le 01/07/2014 au plus tard.

Ces initiatives doivent avoir un rapport direct avec la course.

Δ - TOUTES OPERATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES ET/OU RESTAURATION devront être sollicitées auprès du secrétariat d'organisation pour le 01/07/2014 au plus tard (date limite qui ne pourra être soumise à aucun délai ni dérogation). **NON RESPECT : MISE HORS COURSE DE L’EQUIPAGE.**

Δ Les organisations de débit(s) de boissons par système à pression (Beer-Cooler,etc...) sont absolument prosrites. Toute infraction constatée sur le site de la Chinelle entraînera la mise hors course immédiate de l'équipage occupant le stand incriminé par l'infraction.

PUBLICITE COLLECTIVE

Tous les concurrents doivent porter le dossard remis par l'organisation. En outre, il leur sera également fourni 3 numéros adhésifs par machine.

Il est **RIGOREUSEMENT INTERDIT DE DECOUPER** les dossards, de recouvrir, même partiellement, le dossard et les 3 ou 6 numéros adhésifs avec un écusson, un sticker ou autre matériel. Le non-respect de cette clause verra le concurrent se faire refuser le départ.

ARTICLE 4. CONDUCTEURS.

Les équipages seront composés de deux, trois ou quatre pilotes âgés de 16 ans au moins, excepté pour les détenteurs d'une licence cross délivrée par la F.M.B (FMWB ou VMBB), admis dès 15 ans en catégories 80cc, 125cc et 250cc.

- **Chaque pilote devra détenir une licence FMB, FMWB/ VMBB, ou F.N.M régie par la F.I.M. en cours de validité. A défaut, il devra souscrire une "autorisation de départ à la journée" moyennant un supplément de 30,00€ s'il est membre d'un club reconnu FMB (carte d'affiliation exigée), 45,00€ dans tous les autres cas (30.00€ de licence avec assurance individuelle incluse et 15.00€ d'affiliation d'office). Ce paiement, indépendant du droit d'inscription, est à payer dès votre arrivée au secrétariat lors du contrôle administratif auprès du délégué FMB.**

Pour les possesseurs d'une licence étrangère, une sortie de territoire de leur F.N.M. reconnue par l'UEM et /ou FIM devra être jointe au bulletin d'engagement.

Tout changement dans la composition d'un équipage devra être approuvé par les organisateurs et le directeur de course.

Pour les catégories « Internationaux » et « Nationaux », le nombre de pilotes reste limité à 2 ou 3 pilotes par équipage. Pour les catégories « Gentlemen Open », « Randonneurs Open » et « Girls Open », le nombre de pilotes est limité à 4 pilotes par équipage.

Au Contrôle Technique, chaque concurrent devra présenter son casque, sur les côtés duquel figurera le numéro de course de l'équipage visible pendant la course.

Pour le pilote n° 1, les chiffres seront de couleur noire sur fond blanc.

Pour le pilote n° 2, les chiffres seront de couleur blanche sur fond noir.

Pour le pilote n° 3, les chiffres seront de couleur blanche sur fond vert.

Pour le pilote n° 4, les chiffres seront de couleur noire sur fond jaune.

Chaque pilote devra être équipé d'une tenue d'enduriste ou de crossman, porter un casque d'un modèle agréé (05 ou 20.05) et il devra porter le dossard qui lui sera fourni par l'organisation.

AUCUNE PUBLICITE NE POURRA Y ETRE AJOUTEE sous peine de mise hors course (rappel).

Le numéro du dossard devra correspondre à celui de la machine; un numéro différent entraînera l'exclusion de l'équipage. Les pilotes ne pourront faire usage que du seul dossard remis par l'organisation.

Le manager de l'équipage sera responsable de la propreté des dossards et des plaques d'identification de la (ou des) moto(s); il fera arrêter son pilote si un nettoyage s'impose.

Tout changement de pilote devra s'effectuer à l'intérieur du stand, sans empiéter sur la zone de décélération.

Pilote blessé : Le pilote ayant été blessé sur le circuit pourra être remplacé par un coéquipier, à l'endroit où l'accident s'est produit. Ce remplacement se fera toujours avec l'autorisation du directeur de course.

Moto en panne : Si la moto tombe en panne sur le circuit, l'équipage, après avoir récupéré le dossard, pourra partir avec la deuxième moto éventuelle, issue du parc fermé. **Lors du changement de moto, le tour sera comptabilisé avec le temps du tour précédent l'incident.** Tout changement de moto implique une pénalité de 5 tours.

ARTICLE 5. ENGAGEMENT.

Le droit d'engagement par équipage est fixé à **800.00 €**

Toutes les inscriptions et paiements effectués avant le 30/06/14 se verront appliquer 1 réduction de 120.00€(= 680 €)

Le droit d'engagement comprend :

- 1) Frais d'engagement
- 2) 4 bons de 10 litres essence
- 3) 2 cialums
- 4) La caution du stand de 25 euros
- 5) Un ticket repas par pilote (repas du dimanche 13h00)
- 6) Un t-shirt par pilote

Les engagements devront nous parvenir **au plus tard le 15.07.2014 (dans la limite des places disponibles).**

La confirmation sera effective et figurera sur le site www.la-chinelle.be à partir du 25 juillet 2014 aux conditions suivantes :

1. Réception du bulletin d'engagement, **par courrier postal pour plus de clarté**, dûment complété et signé par toutes les parties (sans manquements).
2. Photocopie de la carte d'identité de chaque pilote (attention claire et lisible).
3. Réception du paiement de 680.00 € (pas de fraction par pilote) au compte **001 – 6284203 - 37** de l'asbl « La Chinelle » au plus tard le **30.06.2014** (date d'extrait chez nous – compter 4 jours de transfert) avec mention 'indiquer le nom des 2, 3 ou 4 pilotes'. **Pour toutes inscriptions ultérieures à la date du 30.06.2014, réception du paiement de 800.00€** (pas de fraction par pilote) au compte **001 – 6284203 - 37** de l'asbl LA CHINELLE au plus tard le **15.07.2013** (date d'extrait chez nous – compter 4 jours de transfert) avec mention 'indiquer le nom des 2, 3 ou 4 pilotes'.

Equipage étranger: IBAN : BE 35 0016 2842 0337 / BIC : GEBABEBB

L'attribution du numéro de stand sera clôturée le **30 juin 2014**. Les équipages qui veulent être regroupés devront en faire la demande, par écrit, avant cette date. Passé ce délai, le numéro sera attribué suivant l'ordre de rentrée de l'inscription et du paiement. Pas de numéro attribué sans ces trois conditions. Lorsque le numéro sera attribué, il ne sera pas changé.

LES EQUIPAGES NON INSCRITS POUR LE 30.06.2014 NE SERONT PAS REPRIS SUR LA LISTE DES ENGAGES, NI SUR LE PROGRAMME.

CLOTURE DEFINITIVE LE 15 JUILLET 2014.

Le secrétariat et la trésorerie vous demandent davantage de rigueur dans la remise de votre dossier afin que nous arrivions plus détendus sur le site. Lorsque vous rentrez les documents et paiement hors délais, toutes nos préparations hors engagements sont perturbées tandis que s'il ne manque aucun renseignement, votre passage au secrétariat est beaucoup plus rapide.

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un équipage, sans avoir à se justifier. Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement, en acceptent toutes les clauses et s'interdisent ainsi tout recours envers les organisateurs. Les concurrents s'engagent à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par les Codes Sportifs FMB et FIM. Les organisateurs, pour leur part, s'engagent à souscrire une assurance RC ORGANISATEUR auprès de la FMWB.

LES DOSSIERS D'ENGAGEMENT INCOMPLETS SERONT REFUSES, DE MEME QUE CEUX NON ACCOMPAGNES DE LA PREUVE DE PAIEMENT REPRENANT LE MONTANT DU DROIT D'ENGAGEMENT. LES EQUIPAGES DONT LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET DEVRONT QUITTER LE SECRETARIAT AFIN DE COMPLETER LEUR DOSSIER POUR POUVOIR VENIR A NOUVEAU LE PRESENTER AUX MEMBRES DU SECRETARIAT.

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons indépendantes à l'organisation (intempéries, calamités,...), l'organisateur ne remboursera que 75 % de la valeur de l'engagement.

ARTICLE 6. FORMALITES.

Le secrétariat sera ouvert dès le jeudi **7 août 2014 de 13h00 à 17h00** sur la place de SURICE. Le secrétariat sera également ouvert le vendredi 8 août de 09h00 à 18h00 sur la place de SURICE.

Munis des documents nécessaires, l'équipage devra passer la(les) moto(s) au contrôle technique situé aussi sur la Place de Philippeville de **13h00 à 18h00**. Après cette formalité, la(les) moto(s) sera (seront) placée(s) dans un parc fermé.

Un podium de présentation des pilotes et des teams à 18h30 sera suivi d'un départ en convoi vers la Chinelle escorté par la police.

Le montage des stands pourra se faire le jeudi 7 août 2014 de **13h00 à 21h00** en suivant les instructions de l'officiel à l'entrée du circuit, muni des documents administratifs APRES être passé au secrétariat.

L'accès aux stands sera autorisé le jeudi 8 août 2014 de 13h00 à 21h00 uniquement aux équipages munis des documents administratifs.

Une demande d'accès aux stands pour **un véhicule hors dimension** tel que semi remorque, etc...devra être introduite impérativement à l'organisateur avant le **30.06.2014 (accès difficile, nous devons prévoir la place** surtout en temps de pluie). Tout gros véhicule, n'ayant pas fait l'objet d'une demande écrite suivie de l'accord de l'organisateur, se verra refuser l'accès à l'esplanade et au 2^{ème} parking.

PARC FERME. Le parc fermé est sous contrôle de la Commission Technique FMB : aucun travail ni ravitaillement ne sera autorisé : non respect = 1 tour de pénalité.

Dès l'arrivée, les machines seront mises en parc fermé le dimanche 10 Août 2014 à midi. En cas de changement de moto durant la course, la première moto devra impérativement être conduite dans le parc fermé dans l'heure qui suit l'enlèvement de la première moto, sous peine d'exclusion à la course.

Après vérifications et un délai de 30 minutes comptées à partir de l'arrivée du dernier concurrent, les motos pourront être sorties définitivement du parc.

En cas de réclamation(s) au terme de la courses des 12 heures, le réclamant, les pilotes et le(s) manager(s) de la (des) moto(s) incriminée(s) devront assister aux vérifications.

ARTICLE 7. DEPART - MECANISME ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

Pour se rendre sur l'aire du départ, les concurrents devront impérativement emprunter la piste de décélération par la **sortie des stands pour le départ et suivre les indications des commissaires en sortie de parc.**

Les pilotes se trouveront d'un côté de la piste, les machines seront rangées de l'autre côté (départ style « Le Mans »).

- Ces machines seront maintenues, **moteur à l'arrêt**, par le garde-boue arrière, **PAR UN SECOND PILOTE OBLIGATOIREMENT.**
- Celui-ci respectera le cordage et il lui sera interdit d'aider son coéquipier à la mise en route de la moto.
- Pendant la procédure de départ, aucun travail ne sera autorisé.

Des commissaires surveilleront le respect de toutes ces instructions.

Non respect: 1 tour de pénalisation.

Le départ sera donné par un coup de fusil.

Lors du départ, toute moto non placée sur l'aire de départ cinq (05) minutes avant celui-ci, se verra interdire la sortie des stands et ne prendra le départ qu'après le second coup de fusil.

Le démarrage dit "à la poussette" ne sera autorisé qu'après un second tir de fusil, une minute" (1') après le départ initial. Un pilote de l'équipage pourra alors apporter son aide au conducteur.

La fin des 12 heures sera jugée à l'arrivée du concurrent qui, le premier, aura couvert la plus grande distance dans le temps qui lui est attribué. Tout équipage passant la ligne d'arrivée 30 minutes après l'arrivée de la moto de l'équipage vainqueur ne verra pas son dernier tour comptabilisé.

En cas de nécessité, le directeur de course pourra diminuer la durée de la course. La direction de course renseignera les concurrents lorsqu'ils n'auront plus qu'un seul tour à couvrir.

En cas d'interruption de l'épreuve, les machines en piste seront placées au parc fermé et toutes les machines arrêtées aux stands devront rejoindre le parc fermé avec un **ARRET ABSOLU** de tout travail et de tout ravitaillement.

Si un nouveau départ doit être donné, la grille de départ sera constituée sur la base du classement établi à la fin du tour précédant celui de l'interruption.

Pendant l'épreuve, chaque équipage devra passer au minimum 11 fois par la piste de décélération et son stand si nécessaire. La limite de 30 km/h devra être respectée et sera contrôlée à l'aide d'un speedgun pendant toute la durée de la course. S'il a une infraction à cette limite de vitesse, l'équipage aura un tour de pénalité. De plus, **un tour de pénalité sera comptabilisé par passage par la piste de décélération non effectué** (exemple : un équipage qui ne passe que 9 fois par la piste de décélération se verra pénalisé de 2 tours).

Pour être classé, chaque équipage engagé devra parcourir au moins un tour par tranche horaire (exemple: de 01h00 à 01h59). Lors de l'arrivée, le temps écoulé, le drapeau à damiers sera abaissé au passage du 1^{er} classé.

ARTICLE 8. STAND - PARC DE TRAVAIL - ASSISTANCE - CARBURANT.

Raccordement électrique : chaque équipage se munira d'une allonge électrique de 50 mètres (2,5m/m) avec prise C€ bleu/blanc mâle 16 A (style caravane) permettant de se raccorder à un coffret de dispersion (16 A) avec raccord 220 V - femelle normale

Tapis environnement : A la remise des documents administratifs, chaque équipage recevra un tapis environnement à placer **impérativement** sous la moto lors des travaux effectués pendant les arrêts au stand. L'accès aux stands, parc de travail et assistance ne sera pas admis aux **véhicules hors dimension (art.6)**

Chaque équipage aura un chef de stand (manager) qui sera responsable auprès des organisateurs et qui sera reconnu comme seul interlocuteur en cas de litige.

Chaque stand sera délimité ($\pm 4\text{m} \times \pm 3\text{m}$ environ) et ne POURRA EN AUCUN CAS ETRE TRANSFORME, NI OBSTRUE A L'ARRIERE AU-DESSUS de 1,20 M. Aucune infrastructure à étage ne sera autorisée, excepté le(s) stand(s) à étage monté(s) par une firme spécialisée après accord des organisateurs.

L'accès au stand est limité aux 2, 3 ou 4 pilotes, à 2 mécaniciens et au panneuteur ou manager-chef d'équipe, **soit maximum sept (7) personnes**. Une zone de panneutage sera prévue. Seul, le panneuteur ou le chef de stand y auront accès. Le non-respect de cette directive entraînera une pénalité de 1 tour à charge de l'équipage concerné.

Pour les motos, l'accès au stand ne pourra se faire que par la piste de décélération, à parcourir à vitesse réduite dans sa totalité (30Km/h qui sera contrôlée à l'aide d'un speedgun). Le non-respect de cette directive entraînera une pénalité de 1 tour à charge de l'équipage concerné.

Toutes les réparations devront être effectuées à l'intérieur du stand, sans empiéter sur la zone de décélération. Toutes réparations effectuées en dehors de cet endroit entraîneront des pénalités sauf si elles sont effectuées par le pilote, pièces et outils pouvant lui être fournis (excepté pendant la procédure de départ).

Dans ce cas, la moto devra être rangée et ne présenter aucun danger pour la sécurité des concurrents.

En cas de panne totale, le pilote et/ou son coéquipier et/ou le manager et/ou le mécanicien pourront ramener la moto en la sortant du circuit et en la ramenant au parc fermé par le chemin le plus court (sans emprunter la piste). Si la moto tombe en panne sur le circuit, l'équipage, après avoir récupéré le dossard au stand, pourra partir avec la deuxième moto éventuelle, issue du parc fermé. Lors du changement de moto, le tour sera comptabilisé avec le temps du tour précédent l'incident. Tout changement de moto implique une pénalité de 5 tours. Le dossard pourra être rapporté au stand par n'importe quelle personne : un coéquipier, un pilote d'un autre équipage, un marshal, ...

Les soudures seront effectuées dans un endroit mis spécialement à la disposition des concurrents. Les soudures effectuées à l'intérieur des stands entraîneront la mise hors course de l'équipe fautive.

Le ravitaillement des motos s'effectuera OBLIGATOIREMENT ET UNIQUEMENT à l'intérieur du stand sans empiéter sur la zone de décélération, MOTEUR ARRETE.

Durant toute la procédure de ravitaillement en carburant, toute personne autorisée dans le stand disposera de l'extincteur et sera prêt à l'utiliser immédiatement en cas de risque d'incendie. Le non-respect entraînera la mise hors course de l'équipage fautif.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES STANDS (2 tours de pénalités)

Chaque équipage engagé devra être en possession d'un extincteur **à poudre polyvalente (classe A-B-C) d'au moins 6 kg et conforme aux normes de la série NBN EN 3.** Cet extincteur sera soumis (avec la moto) au Contrôle Technique et devra être présenté, en cours d'épreuve, à toute demande de l'organisation sous peine d'exclusion de l'équipage fautif. Cet extincteur sera toujours à portée de main. Tout équipage ne pouvant présenter un extincteur de **6 kg conforme et en règle de contrôle annuel** ne sera pas admis au départ. Chaque extincteur sera marqué, sans pour autant causer la moindre dégradation.

LE CONTROLE DE L'EXTINCTEUR SE FERA DANS LES STANDS – INUTILE DE PRENDRE CELUI-CI LORS DU CONTROLE TECHNIQUE DE LA MOTO

Les concurrents devront obligatoirement utiliser le carburant (**minimum 40 litres**) fourni par l'organisation. L'essence supplémentaire, achetée au secrétariat du circuit, sera vendue au prix du jour.

Il ne pourra jamais y avoir plus de 20 litres de carburant par équipage en stock dans l'enceinte réservée aux équipages (stand + zone d'assistance et de parking).

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'ENTREPOSER DE L'ESSENCE AILLEURS, SOUS PEINE DE MISE HORS COURSE DE L'EQUIPAGE. POUR LE RAVITAILLEMENT DES MOTOS EN ESSENCE, L'EMPLOI DE TOUT SYSTEME A PRESSION EST PROSCRIT.

RECOMMANDATION : malgré ces directives, les organisateurs font en plus appel à la compréhension de tous les équipages engagés pour protéger la superficie de leur stand par un tapis de sol d'au moins 4m x 3m et du tapis environnement remis par l'organisation. Tout équipage possédant un groupe électrogène dans les parkings adjacents devra placer sous ce groupe un tapis environnement agréé. Ces mesures permettront de préserver l'état de la prairie (en évitant que ne s'infiltrent dans le sol essence, huile, acide, etc....) et l'environnement en général, préservant par là l'avenir de la manifestation. L'usage d'un nettoyeur à pression est interdit dans l'enceinte réservée aux équipages.

Par ailleurs, toute source de chaleur (barbecue, réchaud, etc) sera interdite dans l'enceinte réservée aux équipages (stand + zone d'assistance et de parking).

STANDS (± 4m x 3m) : d'année en année, les organisateurs constatent que les stands sont abandonnés dans un état déplorable (chaînes, déjections, conserves, etc....).

Aussi, une **CAUTION de 25,00 €** est réclamée à chaque équipage, caution incluse dans le droit d'engagement.

Cette caution ne sera remboursée qu'au terme de l'épreuve; le remboursement s'opèrera au secrétariat sur remise du dossard « P », de la plaquette de stand et du reçu paraphé après le passage d'un responsable organisation afin de contrôler l'état des lieux.

Le remboursement des bons d'essence excédant 40 litres minimum prévu par l'organisation se fera le dimanche 10 août 2014 de 13h00 à 14h30 au secrétariat sur le site de la Chinelle UNIQUEMENT.

ARTICLE 9. PENALITES

1) Ravitaillement en carburant :

- a. Ravitaillement moteur en marche :
 - 1^{ère} infraction : 2 tours;
 - 2^{ème} infraction : HORS COURSE.
- b. Ravitaillement en dehors de l'endroit prévu :
 - 1^{ère} infraction : HORS COURSE
- c. Ravitaillement dans le parc fermé :
 - 1^{ère} infraction : HORS COURSE
- d. Ravitaillement sans tapis environnement :
 - 1^{ère} infraction : 1 tour
 - 2^{ème} infraction : HORS COURSE
- e. Ravitaillement lorsque l'épreuve est momentanément interrompue :
 - 1^{ère} infraction : HORS COURSE
- f. Non respect des règles en matière d'extincteur : HORS COURSE

2) Entreposage du carburant :

Non respect des conditions d'entreposage : HORS COURSE

3) Interventions :

- a. Travail sur grille de départ : 1 tour
- b. Réparation importante effectuée en dehors de l'endroit prévu, et par une autre personne que le pilote :
 - 1^{ère} infraction : 2 tours
 - 2^{ème} infraction : HORS COURSE
- c. Intervention alors que l'épreuve est momentanément interrompue :
 - 1^{ère} infraction : HORS COURSE
- d. Soudures en dehors de la zone spécifique à ces travaux : HORS COURSE
- e. Changement de moto : utilisation de la deuxième moto : 5 tours

4) **Passage par la piste de décélération** : Après les 12h de course, pour le classement final, chaque équipage recevra un tour de pénalité par passage manqué (minimum 11 passages exigés).

5) Eclairage :

Eclairage défectueux après avertissement : 1 tour.

6) Grille de départ :

- a. Non respect de procédure de la mise en place :
 - Grille de départ : délais de 5 minutes (voir Art 7).
- b. Mise en marche du moteur autre que par le pilote : 1 tour
- c. Démarrage à la poussette avant le second coup de fusil : 1 tour

7) Arrivée :

Arrivée hors délai (30' après l'arrivée du premier ou ne franchissant pas la ligne d'arrivée) : le dernier tour ne sera pas comptabilisé

8) Piste de décélération :

- a. Emprunter la piste en sens inverse : HORS COURSE
- b. Vitesse excessive (> 30 km/h) : 1 tour

9) Conduite :

- a. Tout concurrent qui **quittera le parcours** et/ou endommagera les terrains avoisinants sera mis HORS COURSE, ceci n'excluant pas toute poursuite judiciaire éventuelle contre lui pour les dégâts qu'il aurait occasionnés.

- b. Toute conduite considérée comme dangereuse pourra entraîner la mise HORS COURSE (y compris sur la piste de décélération).

10) Non respect des injonctions des commissaires de piste et de stands

Sanctions en fonction de la décision de la Direction de course

11) Fraude :

- a. Bracelet, carte d'accès, passe, LP, Etc... : 2 tours
- b. Non correspondance des numéros de dossard, casque et machine : HORS COURSE

12) Autres :

- a. Pour les autres infractions ou manquements au règlement repris ci-dessus, le jury pourra sanctionner la ou les faute(s) du concurrent par une pénalité qui, selon la gravité des faits, variera de 1 tour à la mise HORS COURSE.
- b. Dans le cas où un pilote prendrait des pénalités à la suite d'une aide à un pilote blessé, le jury, après vérification du bien-fondé, supprimera les pénalités encourues.
- c. Opérations de relations publiques / restauration non autorisées : HORS COURSE
- d. Débits de boissons à pression : HORS COURSE
- e. Découpe de dossards, autres stickers, publicités, ... : REFUS DE DEPART / HORS COURSE
- f. Fumer dans les stands : 2 tours

ARTICLE 10. ENTRAINEMENTS

Le circuit sera DEFINITIVEMENT fermé le samedi 9 août 2014 à 10 HEURES.

Deux séances d'entraînement **OBLIGATOIRES** auront lieu le samedi 9 août 2014 de 13h00 à 14h30 et de 21h30 à 23h00.

Des essais chronométrés, destinés à déterminer l'ordre de départ, débiteront à 19h00; par tranche de 20 motos, pilote au choix, **un seul tour sera bouclé et chronométré.**

Le port du dossard est obligatoire.

ARTICLE 11. COMMISSAIRES
--

Les concurrents devront se conformer aux directives des commissaires de piste et de stands.

Le non-respect des injonctions des commissaires entraînera un rapport auprès de la direction de course qui décidera des sanctions appropriées.

ARTICLE 12.	SIGNIFICATION DES DRAPEAUX
--------------------	-----------------------------------

BLANC	Véhicule d'intervention/secours sur le circuit.
JAUNE	Obstacle sur le parcours - danger – ralentir. Les concurrents doivent conserver leur place et ne peuvent profiter de l'incident pour effectuer une manœuvre de dépassement d'autres concurrents.
VERT	Circuit libre (uniquement).
ROUGE	Arrêt immédiat.
NOIR + numéro du pilote	arrêt immédiat du pilote concerné.
NOIR	arrêt immédiat de la course pour tous les pilotes.
DAMIERS	Arrivée.

ARTICLE 13.	CLASSEMENT - RECOMPENSES - RECLAMATIONS
--------------------	--

Le classement sera établi au nombre de tours effectués et au temps par tour.

Six classements seront établis suivant le tableau ci-dessous:

- * Scratch de l'épreuve
- * Internationaux
- * Nationaux
- * Gentlemen open (+40 ans)
- * Randonneurs Open
- * Girls Open

Les résultats officiels seront affichés une heure après la fin de l'épreuve, au secrétariat de l'organisation.

RESULTATS - REMISE DES RECOMPENSES

Après une demi-heure d'affichage et sauf réclamation ou rectification éventuelle, les résultats officiels sont homologués et deviennent exécutoires.

Dans le cas où la réclamation doit être portée au niveau de la Commission Sportive de la F.M.B, les résultats ne seront homologués qu'après son avis.

La remise des récompenses se fera à 15h00

Les récompenses seront uniquement constituées de coupes destinées aux trois premiers équipages de chaque catégorie. Chaque participant recevra une médaille souvenir au cours de cette cérémonie, attestant ainsi sa participation à l'épreuve.

RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles devront être déposées par un pilote participant à l'épreuve ou son manager. Toute réclamation doit être déposée par écrit dans les mains du directeur de course dans les délais fixés ci-après accompagnée d'une **caution de 115,00 €** remboursée au réclamant si sa réclamation s'avère fondée par la Commission Sportive de la F.M.B.

Les réclamations concernant la conformité des machines ou le classement devront être déposées dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats de l'épreuve. Les réclamations collectives ne seront pas acceptées.

OFFICIELS**Commissaire d'organisation :**

COMMISSION SPORTIVE : délégué FMB

COMMISSION TECHNIQUE : délégué FMB

COMMISSION DE CHRONOMETRAGE : CHRONOLUX

CROIX-ROUGE : section de Namur

MEDECIN RESPONSABLE: Mme Bicquet Ginette